



Distr. GÉNÉRALE

IDB.29/2

24 septembre 2004

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

## Conseil du développement industriel

Vingt-neuvième session

Vienne, 9-11 novembre 2004

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA VINGTIÈME SESSION

(8 et 9 septembre 2004)

#### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1-8	2
<b>Chapitre</b>		
I.    QUESTIONS D'ORGANISATION .....	9-10	2
II.   RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ ET NOUVELLES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE PROPOSÉES (point 7) .....	11-12	3
III.  CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME 2006-2009 (point 8); PROJET D'ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (point 9) .....	13-17	3
IV.  SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU (point 5); MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES (point 6) .....	18-22	4
V.   RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003 (point 3); PASSAGE À UN SYSTÈME FONDÉ SUR UNE MONNAIE UNIQUE (point 4) .....	23-26	5
VI.  DATE DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION (point 10) .....	27-28	5
VII. ADOPTION DU RAPPORT (point 11) ET CLÔTURE DE LA VINGTIÈME SESSION .....	29-30	6
Annexe LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA VINGTIÈME SESSION .....		7

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

## Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa vingtième session au Siège de l'ONU, au Centre international de Vienne, les 8 et 9 septembre 2004. Les 27 membres du Comité ont participé à la session: Allemagne, Autriche, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Pologne, République de Corée, République démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Turquie et Venezuela.

2. Ont également assisté à la session les 65 Membres de l'ONU dont les noms suivent: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Monaco, Namibie, Norvège, Oman, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

3. Les organisations suivantes étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Commission européenne, Institut international du froid, Ligue des États arabes, Organisation des pays exportateurs de pétrole.

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M. I. Horváth (Hongrie) au poste de président; M. E. Peña Haller (Mexique), M. G. Asiegbu (Nigéria) et M. Kim Chong-Hoon (République de Corée) aux postes de vice-président; et M<sup>me</sup> J. Kayihan-Ercin (Turquie) au poste de rapporteur.

5. L'ordre du jour de la vingtième session, tel qu'adopté par le Comité, figure dans le document PBC.20/1/Rev.1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.

6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

7. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des

documents dont le Comité a été saisi à sa vingtième session figure en annexe au présent rapport.

8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa vingt-neuvième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet	Page
Conclusion 2004/1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence	2
Conclusion 2004/2	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003	5
Conclusion 2004/3	Situation financière de l'ONU	4
Conclusion 2004/4	Mobilisation de ressources financières	4
Conclusion 2004/5	Renforcement des mesures de sécurité	3
Conclusion 2004/6	Projet d'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement	3
Conclusion 2004/7	Date de la vingt et unième session	5

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION

9. Le 8 septembre, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'*utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence* et a adopté la conclusion ci-après:

### **Conclusion 2004/1: UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES EN MATIÈRE DE SERVICES DE CONFÉRENCE**

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingtième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a également décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé le Vice-Président, M. G. Asiegbu (Nigéria), de les présider.

## **II. RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ ET NOUVELLES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE PROPOSÉES (point 7)**

11. Le 8 septembre, le Comité a examiné une note du secrétariat sur le renforcement des mesures de sécurité et les nouvelles installations de conférence proposées (PBC.20/7).

12. Le 9 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *renforcement des mesures de sécurité*, présenté par le Président (PBC.20/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

### **Conclusion 2004/5: RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ**

Le Comité des programmes et des budgets a:

a) Pris note de la résolution 58/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies, ainsi que des besoins de financement pour la phase initiale du renforcement des mesures de sécurité au Centre international de Vienne se montant à 8,4 millions de dollars, avec 1,38 million de dollars au titre de la part de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;

b) Noté qu'il importe que tous les États Membres mettent l'Organisation en mesure de financer sa part dans le cadre du renforcement des mesures de sécurité;

c) Pris note également des informations contenues dans le document IDB.29/7-PBC.20/7 concernant les mesures de sécurité au Centre international de Vienne et des opinions exprimées sur cette question à la présente session;

d) Décidé de saisir le Conseil du développement industriel à sa vingt-neuvième session de la question concernant le financement de la part de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, et à cet égard, demandé au Secrétariat de communiquer aux États Membres des informations précises sur diverses options de financement, en tenant compte des différentes opinions qui ont été exprimées au cours de la présente session.

## **III. CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2006-2009 (point 8); PROJET D'ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (point 9)**

13. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 8 et 9.

### **A. Cadre de programmation à moyen terme, 2006-2009 (point 8)**

14. Le 8 septembre, le Comité a examiné les propositions du Directeur général sur le cadre de programmation à moyen terme, 2006-2009 (PBC.20/6).

15. Le 9 septembre, sur la proposition du Président, le Comité a pris note des informations communiquées par le Directeur général sur le point 8.

### **B. Projet d'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (point 9)**

16. Le 8 septembre, le Comité a examiné la recommandation du groupe consultatif informel sur la décentralisation relative au projet d'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PBC.20/9).

17. Le 9 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *projet d'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement* présenté par le Président (PBC.20/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante: conclusion 2004/6.

### **Conclusion 2004/6: PROJET D'ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Le Comité des programmes et des budgets a:

a) Considéré qu'il importe de poursuivre le processus de décentralisation vers le terrain et de renforcer et de rationaliser encore les opérations de terrain de l'Organisation, conformément aux résolutions GC.10/Res.2 et GC.10/Res.10 de la Conférence générale et à la décision IDB.28/Dec.2 du Conseil du développement industriel;

b) Noté avec intérêt les travaux du groupe consultatif sur la décentralisation, tels qu'ils figurent dans les documents IDB.28/6 et IDB/29/9-PBC.20/9, ainsi que les efforts que déploie le Directeur général dans ce domaine;

c) Pris note des avantages que présente l'Accord proposé avec le Programme des Nations Unies pour le développement, comme l'a indiqué le Directeur général dans son allocution d'ouverture à la présente session, à savoir que:

i) L'Organisation bénéficiera d'un appui financier du Programme des Nations unies pour le développement au cours d'une phase pilote de deux ans;

- ii) Elle pourra renforcer considérablement sa présence sur le terrain;
- iii) Elle pourra mettre au point un portefeuille additionnel de projets de coopération technique, en particulier pour donner suite aux recommandations de la Commission du secteur privé et du développement instituée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;
- d) Pris acte de l'intention du Directeur général de conclure l'Accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement;
- e) Demandé au Directeur général de soumettre pour examen au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale un rapport sur l'application de l'Accord;
- f) Demandé au Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel à sa prochaine session, pour information, un plan de mise en œuvre sur l'alliance stratégique avec le Programme des Nations Unies pour le développement;
- g) Recommandé que les projets existants et la structure de la représentation hors Siège dans son ensemble ne souffrent pas durant la phase pilote de la mise en œuvre de l'alliance stratégique avec le Programme des Nations Unies pour le développement;
- h) Recommandé qu'à la fin de la phase pilote, une évaluation des résultats soit menée et que la décision de reconduire l'alliance stratégique avec le Programme des Nations Unies pour le développement soit prise en concertation étroite avec les États Membres au cours de la trente-deuxième session du Conseil du développement industriel.

#### **IV. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU (point 5); MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES (point 6)**

18. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 5 et 6.

##### **A. Situation financière de l'ONU (point 5)**

- 19. Les 8 et 9 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONU (PBC.20/8), mis à jour dans une note du Secrétariat (PBC.20/CRP.3).
- 20. Le 9 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la *situation financière de l'ONU*, présenté par le Président (PBC.20/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

#### **Conclusion 2004/3: SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU**

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision dont le texte suit:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.29/8-PBC.20/8;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.”

##### **B. Mobilisation de ressources financières (point 6)**

- 21. Les 8 et 9 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.20/4), ainsi que les informations figurant dans le *Rapport annuel 2003 de l'ONU* sur le quatrième axe: consolider le financement – mobilisation de fonds (PBC.20/2, chap. VI) et un document de séance sur les projets approuvés en 2003 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.20/CRP.2).
- 22. Le 9 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la *mobilisation de ressources financières*, présenté par le Président (PBC.20/L.4), le Comité a adopté le projet de conclusion suivant:

#### **Conclusion 2004/4: MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES**

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision dont le texte suit:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.29/4-PBC.20/4;
- b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2005 et 2006 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2006 (GC.10/14);

c) Invite les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'Organisation;

d) Invite également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'ONUDI puisse exécuter les programmes intégrés de façon coordonnée, en instaurant une synergie qui lui permette d'obtenir davantage de résultats, comme le voudrait la notion de programmes intégrés;

e) Invite le Secrétariat et les États Membres à œuvrer de concert pour ce qui est de certains thèmes prioritaires en vue de promouvoir et de mobiliser des fonds aux fins de l'exécution de ces activités importantes au regard des priorités internationales en matière de développement."

**V. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003 (point 3); PASSAGE À UN SYSTÈME FONDÉ SUR UNE MONNAIE UNIQUE (point 4)**

23. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 3 et 4.

**A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003 (point 3)**

24. Le 9 septembre, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003 (PBC.20/3), le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003 présenté par le Directeur général (PBC.20/5) et le *Rapport annuel 2003 de l'ONUDI* (PBC.20/2 et Add.1).

25. Le 9 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *Rapport du Commissaire aux comptes, le rapport financier et le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003*, présenté par le Président (PBC.20/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

**Conclusion 2004/2: RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003**

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision dont le texte suit:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003, publié sous la cote IDB.29/3-PBC.20/3, ainsi que du rapport financier pour l'exercice biennal 2002-2003 (IDB.29/5-PBC.20/5) et du *Rapport annuel 2003 de l'ONUDI* (y compris le rapport sur l'exécution du programme pour 2003) (IDB.28/2-PBC.20/2);

b) Reconnaît l'importance de la contribution apportée par le Commissaire aux comptes à l'amélioration de la gestion financière d'ensemble de l'ONUDI et de l'exécution du budget et prend note de ses recommandations à cet égard;

c) Remercie le Commissaire aux comptes pour son rapport précieux sur les comptes financiers de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2002-2003;

d) Demande au Directeur général de mettre en œuvre pleinement et sans retard les recommandations du Commissaire aux comptes et de faire un rapport sur ce point au Conseil du développement industriel à sa trentième session."

**B. Passage à un système fondé sur une monnaie unique (point 4)**

26. Le 9 septembre, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.20/1/Add.1) au titre du point 4.

**VI. DATE DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION (point 10)**

27. Le 9 septembre, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.20/1/Add.1) sur les dates réservées aux organes directeurs de l'ONUDI en 2004 et 2005.

28. Le 9 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la *date de la vingt et unième session*, présenté par le Président (PBC.20/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

**Conclusion 2004/7: DATE DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION**

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa vingt et unième session du 10 au 12 mai 2005.

**VII. ADOPTION DU RAPPORT (point 11) ET  
CLÔTURE DE LA VINGTIÈME SESSION**

29. Le 9 septembre, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingtième session

(PBC.20/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

30. Le Comité a clos sa vingtième session à 20 heures, le 9 septembre 2004.

**Annexe**

**LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA VINGTIÈME SESSION**

<b>Cote</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Titre</b>
PBC.20/1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.20/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.20/2 IDB.28/2	3	<i>Rapport annuel 2003</i>
PBC.20/2/Add.1 IDB.28/2/Add.1	3	<i>Rapport annuel 2003</i> . Liste des activités de coopération technique
PBC.20/3 IDB.29/3	3	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003
PBC.20/4 IDB.29/4	6	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
PBC.20/5 IDB.29/5	3	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003. Rapport financier pour l'exercice biennal 2002-2003. Présenté par le Directeur général
PBC.20/6 IDB.29/6	8	Cadre de programmation à moyen terme, 2006-2009. Propositions du Directeur général
PBC.20/7 IDB.29/7	7	Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées. Note du Secrétariat
PBC.20/8 IDB.29/8	5	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
PBC.20/9 IDB.29/9	9	Projet d'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Recommandation du groupe consultatif informel sur la décentralisation

**Documents de séance**

PBC.20/CRP.1	2	Adoption of the agenda. List of documents
PBC.20/CRP.2	6	Mobilization of financial resources. Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2003. Prepared by the Secretariat
PBC.20/CRP.3	5	Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat
PBC.20/CRP.4	-	Liste des participants